



## Rétraction bail commercial

Par **madeline\_old**, le **17/12/2007** à **20:17**

Bonsoir,

D'ici la fin de l'année, nous, bailleurs, sommes sensés signer un bail commercial 3-6-9.

Nous prenons conscience d'avoir fait beaucoup d'omission dans ce bail et pensons qu'il est préférable de nous rétracter.

Nous aimerions savoir si le preneur a des recours possibles malgré l'absence de toutes signatures.

Merci par avance